# Kétamine : mésusages et complications graves

Compte Test - 2023-09-03 20:22:54 - Vu sur pharmacie.ma

L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM – France) indique, dans un point d'information daté du 30 août 2023, que les Centres de pharmacovigilance (CRPV) et les Centres d'addictovigilance (CEIP) ont signalé des complications graves consécutives à l'administration de kétamine dans un cadre médical ou non médical.

Il s'agit d'atteintes graves du foie, des voies biliaires et urologiques résultant le plus souvent d'une utilisation prolongée et/ou répétée, qui peut également provoquer une dépendance à la kétamine.

Des signalements d'erreurs médicamenteuses par confusion entre les différents dosages des médicaments à base de kétamine sont régulièrement rapportés.

Pour réduire les risques d'atteintes hépatobiliaires et uro-néphrologiques, l'ANSM recommande aux professionnels de santé de :

• Respecter les posologies recommandées et ne pas prescrire ou administrer la kétamine de façon prolongée.

• Surveiller régulièrement les fonctions hépatique (transaminases, GGT, phosphatases alcalines et bilirubine) et rénale, ainsi que la cytologie urinaire.

• Demander au patient de surveiller l'apparition de sang dans les urines ou de douleurs pelviennes, qui constituent des signes d'appel d'une atteinte du tractus urinaire, et de consulter son médecin si nécessaire.

• Envisager l'arrêt du traitement en cas de perturbation du bilan hépatique ou uro-néphrologique, avec l'aide, si besoin est, d'un addictologue.

Pour éviter les erreurs médicamenteuses par confusion entre les différents dosages disponibles lors de la préparation des solutions de perfusion, l'ANSM invite les professionnels de santé à lire attentivement les mentions relatives aux concentrations figurant sur les ampoules. Elle leur rappelle également que la survenue d'atteintes hépatobiliaires et/ou uro-néphrologiques chez le patient peut être liée à un usage répété de kétamine à visée festive ou sexuelle. Dans ce cas, le sujet doit être orienté vers un addictologue.

En cas de traitement à domicile, et compte tenu du potentiel risque d'abus et d'usage détourné de la kétamine, l'Agence invite les professionnels de santé à rappeler au patient qu'il doit rapporter les ampoules non utilisées à la pharmacie hospitalière ou à la pharmacie d'officine.